



Département de la Meuse
Arrondissement de Verdun – Canton d'Etain
Commune de Thillot sous les Côtes
6 place de la Mairie – 55210 THILLOT SOUS LES CÔTES
mairiedethillot@gmail.com-03.29.89.32.77

Procès-Verbal – Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Thillot sous les Côtes, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi MICHEL, Maire.

Date de la convocation		Etaient présents : Tous les conseillers sauf :
Nombre de membres élus	11	Etaient absents:/ Valérie VICH – Eric SECRET
Nombre de membres en fonction	10	
Nombre de conseillers présents	8	1 Procuration:/ Vincent VICH
Nombre de suffrages exprimés	10	1 Procuration:/ Frédéric THIRY

Le Conseil Municipal note la présence de Madame Isabelle DUFOSSÉ, secrétaire de mairie.

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Elisabeth SCHMIT, conseillère municipale, est nommée secrétaire de séance.

Vote des taux d'imposition 2025 des taxes communales

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux en vigueur, à savoir :

- 34.36 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 19.68 % pour le foncier non bâti
- 7.89 % pour la taxe d'habitation
- 11.87 % pour la cotisation foncière des entreprises

Proposition : Maintien des taux d'imposition en vigueur au 31-12-2024		
Pour	Contre	Abstentions
10	-	-

Vote fongibilité de crédit et dépenses imprévues

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée délibérante de procéder des virements de chapitre à chapitre au sein de la même section à hauteur de 7.50% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée délibérante l'autorisation de procéder à des autorisations de programme de dépenses imprévues dans la limite de 2.00% des dépenses réelles de chaque section et pris en compte dans la fongibilité de crédits.

Proposition :		
Dépenses imprévues à hauteur de 2 %		
Virement de crédit à hauteur de 7.5 %		
Pour	Contre	Abstentions
10	-	-

Vote par nature du Compte Financier Unique de la Commune
Vote par nature du Compte Financier Unique – Eau et Assainissement de la Commune

Présentation des Comptes Financiers Uniques par le premier adjoint au Maire, comme suit :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER DE LA COMMUNE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	593 693.74	146 957.42	740 651.16
	Recettes réalisées	15 470.14	141 224.37	156 694.51
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	582 776.68	330 811.86	913 588.54
	Dépenses réalisées	25 046.07	100 778,83	125 824.90
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-9 575.93	40 445.54	30 869.91
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-10 917.06	183 854.44	172 937.38
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/Déficit	-20 492.99	224 299.98	203 806.99
Différences entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	-20 492.99	224 299.98	203 806.99

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER DE LA COMMUNE : EAU ET ASSAINISSEMENT

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	82 820.95	88 017.71	170 838.66
	Recettes réalisées	33 680.30	33 741.34	67 421.64
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00

Dépenses	Autorisation budgétaire totale	45 877.06	88 017.71	133 894.77
	Dépenses réalisées	39 896.51	31 020.43	70 916.94
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-6 216.21	2 720.91	-3 495.30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-36 943.89	0.00	-36 943.89
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/Déficit	-43 160.10	2 720.91	-40 439.19
Différences entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	-43 160.10	2 720.91	-40 439.19

Hors la présence de Monsieur le Maire et sous la Présidence de Monsieur Frédéric THIRY, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

Proposition : Adoption des Comptes Financiers Uniques de la commune (35900) et eau et assainissement de la commune (35902)		
Pour	Contre	Abstentions
9	-	-

Vote affectations de résultats des comptes financiers uniques de la commune (35900) et eau et assainissement de la commune (35902)

Budget de la commune (35900)

	RESULTAT CG 2024	VIREMENT LA SF	STAT DE L'EXERCICE	STAT CUMULE AU 31/12/2025	RESTES A REALISER 2025	LES RESTES A REALISER A BUDGET	COMPTE POUR L'AFFECT
INVEST	-109 17.06		-9575.93	-20 492.99 €	D 0.00 € R 0.00 €	0.00 €	-20 492.99 €
FONCT	194 771.5	109 17.06	40 445.54	224 299.98 €			224 299.98 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et qu'il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	224 299.98 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	20 492.99 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Résultat d'investissement à reprendre au BP (ligne 001) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	-20 492.99 € 203 806.99 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget Eau et assainissement de la commune (35902)

	RESULTAT CG 2024	VIREMENT LA SF	ETAT DE L'EXERCICE 2024	CUMULE AU 31/12/2024	RESTES A REALISER 2025	LES RESTES A REALISER A REPORTER AU BUDGET	COMPTE POUR L'AFFECTATION
INVEST	-36943,89		-6216,21	-43 160,10 €	D 0,00 € R 0,00 €	0,00 €	-43 160,10 €
FONCT	19137,51	19137,51	2720,91	2 720,91 €			2 720,91 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et qu'il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	2 720,91 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	2 720,91 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Résultat d'investissement à reprendre au BP (ligne 001)	-43 160,10 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Proposition : Adoption des affectations de résultats de la commune (35900) et eau et assainissement de la commune (35902)

Pour	Contre	Abstentions
10	-	-

Vote des budgets primitifs 2025 de la commune (35900) et eau et assainissement de la commune (35902)

Budget primitif 2025 de la commune (35900)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	331 473.86	331 473.86
Investissement	579 790.46	579 790.46
TOTAL	911 264.32	911 264.32

Budget primitif 2025 eau et assainissement (35902)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	110 436.15	110 436.15
Investissement	91 537.06	91 537.06
TOTAL	201 973.21	201 973.21

Proposition : Adoption des budgets primitifs 2025 de la commune (35900) et eau et assainissement de la commune (35902)

Pour	Contre	Abstentions
10	-	-

Réalisation des emprunts – Réhabilitation de l'Ecole et Travaux rue du Charot

Monsieur le Maire expose les différents emprunts qui seraient nécessaires pour la réalisation des différents travaux

Proposition : Aval à Monsieur le Maire pour la réalisation des emprunts

Pour	Contre	Abstentions
10	-	-

DIVERS

- Abattage de deux sapins – Chemin d'Herbeville

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à procéder à l'abattage de deux sapins par une Entreprise, chemin d'Herbeville, les branches de ces derniers se mêlant aux fils électriques. Coût de l'opération : 1300 € TTC.

Il précise néanmoins que ces sapins sont à l'initiative de l'ancien propriétaire, mais qu'ils sont sur le territoire de la Commune et que pour la sécurité des personnes il lui appartient de procéder ainsi.

- Offre de vente terrain près du cimetière

Monsieur le Maire informe avoir été interpellé par Mme IFFI pour la vente de son terrain de 2.5 Ares (environ), en friche, situé près du cimetière. Mme IFFI laisse le soin au Conseil Municipal de lui faire une offre.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas acheter ce terrain, inexploitable.

- Garage pour stockage de matériel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réalisation d'un garage de 10 m de long sur 4 m de large s'élèverait entre 35 000 € (devis Frédéric METTAVANT) et 44 000 € (devis Damien SCHMITT).

Compte-tenu des prix très élevés, le Conseil Municipal préfère se diriger vers la proposition d'un hangar métallique d'une valeur de 9 000,- €. Toutefois, il reste nécessaire de prévoir des travaux de maçonnerie pour ce faire.

La question sera remise à l'ordre du jour, à l'obtention du devis de maçonnerie.

- Assainissement

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour le remplacement du logiciel défectueux SOFREL qui permet l'alerte en temps réel, en cas de problème sur le réseau : Coût : 430 € TTC

Par ailleurs, une pompe est en panne, qui nécessite sa réparation : Coût de l'opération : 900 € TTC

- Collecte et traitement des eaux usées

Afin que le budget annexe puisse s'auto-alimenter, Monsieur le Maire propose d'augmenter la valeur du mètre cube de 0.12 €, qui passerait ainsi de 1.35 € à 1.47 €

Proposition : Augmentation de la collecte et traitement des eaux usées : + 0.12 €/m3

Pour	Contre	Abstentions
10	-	

- Ecoëvre

Proposition : Subvention		
Pour	Contre	Abstentions
-	10	

- Fête Patronale – Brocante – 27 juillet 2025

Monsieur le Maire informe que les Forains habituellement présents lors de la Fête Patronale ont cessé leur activité. Leur remplaçant (déjà présent en dépannage l'an passé), propose la mise en place d'un trempline, d'une confiserie et d'une pêche aux canards. Coût de l'opération :

- 10 € en bons d'achats remis à chaque enfant de Thillot, lui permettant d'accéder à une ou plusieurs activités ou confiserie ou,
- 500 € permettant à chaque enfant de Thillot ou autre d'accéder au trempline à volonté.

Afin de privilégier les enfants de Thillot, le choix se porte sur les bons d'achats.

- Salle de convivialité

Achat d'un percolateur en remplacement de celui défectueux

- Poche à lisier située Chemin Sous Lignièrès

Un feu, apparemment intentionnel, s'est déclaré à proximité de la poche à lisier, qui a par ailleurs été dégradée par un coup de couteau. Toute personne, témoin de dégradations ou autres, voudra bien en aviser Monsieur le Maire qui prendra les mesures nécessaires.

- Chemin du Charot

Les travaux par l'entreprise VERDUN débuteront fin avril. La question d'un sens unique se posera à l'issue des travaux.

Monsieur Rémi MICHEL

Maire



Madame Elisabeth SCHMIT

Secrétaire de Séance